

Comptes 2022



- 1) Préambule
- 2) Charges et revenus de fonctionnement
- 3) Investissements
- 4) Aperçu du compte annuel
- 5) Comptes du bilan
- 6) Indicateurs
- 7) Conclusions

19 juin 2023

Commune de St-Gingolph

CONVOCATION

L'Assemblée primaire est convoquée le

**Lundi 19 juin 2023 à 20h00,
à la salle polyvalente.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot du Président
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présentation et approbation des comptes 2022
4. Divers

Le PV de la dernière assemblée et les comptes sont déposés jusqu'à la date de l'Assemblée au bureau communal, où chaque citoyen peut venir les consulter et demander des explications, aux heures régulières d'ouverture.

Les comptes sont également disponibles sur le site internet communal

Comptes 2022

1) Préambule

Mesdames, Messieurs, Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Conformément à l'art. 7 al. 1 de la loi sur les Communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes de l'exercice 2022 tels que soumis à l'organe de contrôle, Nofival SA, et entérinés par l'Exécutif communal le 15 mai 2023.

Remarques préliminaires

Cette brochure est publiée afin d'expliquer la situation financière de la commune, et les principales évolutions par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, seuls les éléments qui visent ce but sont présentés ici. L'intégralité des comptes 2022 est disponible sur le site internet ou au guichet communal. Les éléments principaux, ainsi que ceux qui doivent formellement être validés par l'Assemblée primaire seront également présentés lors de la séance du 19 juin 2023.

La présentation des comptes respecte les dispositions de la Loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) du 24.02.2021.

Modèle comptable

La comparaison avec les comptes 2021 et le budget 2022 fait ressortir les principales évolutions qui caractérisent l'exercice présenté. Il est toutefois utile de rappeler que les comptes 2022 sont les premiers à être présentés sous le format MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Ces normes prévoient que la comptabilité reflète la réalité des valeurs inscrites au bilan. Les comptes 2021 ont donc été retraités pour permettre une comparaison avec le dernier boucllement, en faisant correspondre les comptes avec le nouveau format.

Résumé

La situation des comptes au 31 décembre 2022 est meilleure que ne laissait présager le budget. Ce dernier prévoyait un exercice déficitaire à hauteur de Fr. 255'173.00 alors que les comptes se soldent par un bénéfice de **Fr. 30'829.29**.

Si le Conseil communal recherche toujours des améliorations afin d'offrir un meilleur service à la population et de permettre une diminution des coûts, la situation s'explique également par des recettes d'impôts imprévisibles et l'activation des déficits réalisés par les services à autofinancer, qui n'impactent ainsi plus le compte de fonctionnement.

Afin de refléter au mieux la situation réelle des finances communales et d'utiliser ce gain d'impôt extraordinaire pour financer des exercices plus difficiles, le conseil a décidé de créer une réserve de politique budgétaire de Fr. 380'000.00. Cette réserve pourra être dissoute à l'avenir afin de palier à un éventuel exercice déficitaire et figure dans la fortune de la Commune.

2) Charges et revenus de fonctionnement

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	722'777.63	25'371.14	685'424.00	147'626.00	673'026.07	132'304.87
1 Ordre et sécurité publics, défense	392'711.70	50'195.55	377'684.00	37'060.00	398'488.44	69'241.85
2 Formation	824'542.70	19'825.95	926'345.00	28'100.00	905'884.19	20'591.55
3 Culture, sports et loisirs, église	227'603.19	1'738.10	246'390.00	3'400.00	210'177.08	1'549.65
4 Santé	128'282.65	-	261'200.00	-	216'695.27	-
5 Prévoyance sociale	493'529.95	42'929.10	385'810.00	43'800.00	438'232.02	38'463.90
6 Trafic et télécommunications	572'509.73	36'751.22	455'252.00	42'300.00	668'364.06	113'659.86
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'003'395.23	822'960.55	945'474.00	817'841.00	1'083'928.60	807'440.50
8 Economie publique	32'309.15	11'939.85	53'690.00	13'430.00	26'782.70	5'122.55
9 Finances et impôts	326'311.27	3'338'134.63	168'480.00	3'119'869.00	505'301.37	3'969'403.36
Total des charges et des revenus	4'723'973.20	4'349'846.09	4'505'749.00	4'253'426.00	5'126'879.80	5'157'778.09
Excédent de charges		374'127.11		252'323.00		-
Excédent de revenus	-		-		30'898.29	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'126'829.77		1'259'345.00		1'214'706.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'161'568.48		1'046'010.00		1'242'954.75	
33 Amortissements du patrimoine administratif	542'733.89		363'107.00		453'628.76	
34 Charges financières	90'367.49		70'010.00		68'870.74	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		4'817.00		-	
36 Charges de transferts	1'568'342.21		1'720'880.00		1'680'449.55	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		380'000.00	
39 Imputations internes	234'131.36		41'580.00		86'270.00	
40 Revenus fiscaux		2'999'097.50		2'888'000.00		3'711'774.12
41 Patentes et concessions		46'748.35		50'000.00		83'372.40
42 Taxes		597'768.80		580'000.00		674'352.83
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		254'318.43		289'282.00		258'352.62
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		17'482.28		176'431.00		233'026.02
46 Revenus de transferts		200'299.37		225'283.00		110'630.10
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		234'131.36		44'430.00		86'270.00
Total des charges et des revenus	4'723'973.20	4'349'846.09	4'505'749.00	4'253'426.00	5'126'879.80	5'157'778.09
Excédent de charges		374'127.11		252'323.00		-
Excédent de revenus	-		-		30'898.29	

Charges et revenus

L'année 2022 a vu un important apport d'impôts imprévisible. Il s'agit d'un impôt unique sur succession, d'un montant de Fr. 382'577.85, ainsi que d'augmentation des impôts sur les gains immobiliers (Fr. 135'124.90 en 2022 contre Fr. 31'242.15 en 2021) et des droits de mutations perçus (Fr. 179'412.47 en 2022 contre Fr. 94'595.70 en 2021).

Le Conseil a décidé de la création d'une réserve de politique budgétaire d'un montant correspondant à celui de l'impôt extraordinaire sur succession. L'objectif de cette mesure est de répartir les bienfaits de cette recette extraordinaire sur plusieurs exercices, de façon à limiter l'impact d'éventuels futurs exercices déficitaires. La comptabilisation de cette activation au bilan est réalisée au travers des charges extraordinaires.

Au niveau des charges, la commune n'a quasiment aucune maîtrise sur les postes qui ont augmenté. Il s'agit par exemple des frais de formation, dépendants du nombre d'élèves dans les écoles. Les coûts de santé et de trafic et télécommunication sont également largement imposés par le canton. De plus, nous

constatons une hausse des coûts du personnel communal. Celle-ci s'explique par des employés en arrêt de travail, dont les salaires sont payés par la commune, mais remboursés par les assurances, opération comptabilisée sous les revenus financiers.

Compte tenu de ce qui précède, le compte de fonctionnement 2022 de la commune de St-Gingolph boucle sur un excédent de revenus de Fr. 30'898.29.

Comptes autofinancés

Les trois comptes à autofinancer, à savoir l'eau potable, l'eau usée et la gestion des déchets, présentent tous un déficit : Fr. 144'228.26 pour l'eau potable, Fr. 57'413.22 pour l'eau usée et Fr. 31'384.54 pour les déchets. Ces déficits sont activés au bilan, pour un total de Fr. 323'461.83, que la Commune devra rembourser en 8 ans, au maximum. Cette opération, imposée par la loi, améliore donc le résultat de la commune, mais en créant une dette à rembourser par les taxes au cours des années à venir.

3) Tableau des investissements

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	19'262.30	-	-	-	-	-
2 Formation	366'316.90	-	30'000.00	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	12'925.00	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	4'372.30	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	278'272.68	-	-	-	222'944.30	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	773'156.92	94'055.55	1'127'384.00	600'628.00	834'072.54	683'293.25
8 Economie publique	-	-	200'000.00	-	-	-
9 Finances et impôts	600.00	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'454'906.10	94'055.55	1'357'384.00	600'628.00	1'057'016.84	683'293.25
Excédent de dépenses		1'360'850.55		756'756.00		373'723.59
Excédent de recettes						

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	1'373'662.35	-	1'183'184.00	-	804'319.89	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	-	172'000.00	-	76'813.15	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	54'833.45	-	2'200.00	-	175'883.80	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	26'410.30	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	20'987.50	-	600'628.00	-	683'293.25
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	105'900.00	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-32'831.95	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'454'906.10	94'055.55	1'357'384.00	600'628.00	1'057'016.84	683'293.25
Excédent de dépenses		1'360'850.55		756'756.00		373'723.59
Excédent de recettes						

Investissements

Pour rappel, les investissements de moins de Fr. 25'000.00 sont désormais comptabilisés directement au compte de résultat.

L'investissement principal de 2022 a été la réfection de l'embouchure de la Morge pour un peu moins de Fr. 600'000.00, subventionné par l'Etat du Valais à hauteur de 75 %. Nous pouvons également relever Fr. 175'883.80 de participation communale aux corrections des routes cantonales, dont Fr. 164'305.66 uniquement pour la route du Frénay.

Par rapport au budget, certains projets ont été retardés, afin de permettre une meilleure gestion financière de la commune et d'anticiper toute difficulté éventuelle.

4) Aperçu du compte annuel

Aperçu du compte annuel		Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de résultats							
Total des charges (amortissements inclus)		4723'973.20		4'505'749.00		5'126'879.80	
Total des revenus			4'349'846.09		4'253'426.00		5'157'778.09
Excédent de revenus		-		-		30'898.29	
Excédent de charges			374'127.11		252'323.00		-
Total		4723'973.20	4723'973.20	4'505'749.00	4'505'749.00	5'157'778.09	5'157'778.09
Compte des investissements							
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		1'454'906.10		1'357'384.00		1'057'016.84	
Total des recettes reportées au bilan			94'055.55		600'628.00		683'293.25
Investissements nets 3)			1'360'850.55		756'756.00		373'723.59
Total		1'454'906.10	1'454'906.10	1'357'384.00	1'357'384.00	1'057'016.84	1'057'016.84
Financement							
Report des investissements nets		1'360'850.55		756'756.00		373'723.59	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			542'733.89		363'107.00		475'561.26
Report attributions aux fonds et financements spéciaux			-		4'817.00		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		17'482.28		176'431.00		233'026.02	
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions au capital propre			-		-		380'000.00
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre		-		-		-	
Excédent de revenus du compte de résultats			-		-		30'898.29
Excédent de charges du compte de résultats		374'127.11		252'323.00		-	
Excédent de financement		-		-		279'709.94	
Insuffisance de financement			1'209'726.05		817'586.00		-
Total		1'752'459.94	1'752'459.94	1'185'510.00	1'185'510.00	886'459.55	886'459.55
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			-		-		279'709.94
Report de l'insuffisance de financement		1'209'726.05		817'586.00		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan			1'454'906.10		1'357'384.00		1'057'016.84
Report des recettes d'investissement au bilan		94'055.55		600'628.00		683'293.25	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		542'733.89		363'107.00		475'561.26	
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Augmentation du capital propre		-		-		177'872.27	
Diminution du capital propre			391'609.39		423'937.00		-
Total		1'846'515.49	1'846'515.49	1'781'321.00	1'781'321.00	1'336'726.78	1'336'726.78

Compte annuel

Le MCH2 modifie fortement la présentation de la marge d'autofinancement telle que nous la connaissions jusqu'au bouclage 2021. Compte tenu de Fr. 30'898.29 d'excédent de revenus, de Fr. 373'723.59 d'investissements nets, de Fr. 475'561.26 d'amortissements comptables, de Fr. 233'026.02 de déficit sur les comptes autofinancés et de Fr. 380'000.- de réserve de politique budgétaire, l'excédent de financement s'élève à Fr. 279'709.94.

Compte tenu des investissements nets et des amortissements comptables, l'augmentation du capital propre de la commune s'est élevée à Fr. 177'872.27 entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Comparativement aux comptes 2021 retraités, la situation s'est donc largement améliorée, avec une hausse des dépenses largement compensée par des recettes plus élevées, des investissements nets plus faibles et une augmentation du capital-propre, alors que nous constatons une diminution une année auparavant.

Par rapport au budget, tous les indicateurs sont également plus favorables que ce que la planification ne prévoyait.

La combinaison entre les efforts réalisés par le Conseil, l'activation des déficits en lien avec les services autofinancés (eau propre, eau usée et ordures) et le revenu extraordinaire en lien avec une succession, explique cette situation qu'il s'agira de pérenniser à l'avenir. Toutefois nous ne pourrons pas systématiquement compter sur des revenus extraordinaires. Les services autofinancés devront également rapidement être ramenés à l'équilibre, par l'adoption de nouveaux règlements permettant l'encaissement de taxes suffisantes, et/ou par la mise sur place de mesures de diminution des coûts.

5) Comptes du Bilan

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
1	Actif	9'520'479.48	9'713'698.32
	Patrimoine financier	4'571'139.82	4'866'196.33
100	Disponibilités et placements à court terme	1'303'872.50	539'656.19
101	Créances	2'057'414.69	2'717'380.41
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	232'425.80	631'732.90
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	19'801.00	19'801.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	957'625.83	957'625.83
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	4'949'339.66	4'847'501.99
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'713'412.59	4'463'713.00
142	Immobilisations incorporelles	71'023.74	73'788.99
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	80'000.00	80'000.00
146	Subventions d'investissement	84'903.33	230'000.00
2	Passif	9'520'479.48	9'713'698.32
	Capitaux de tiers	6'085'717.63	6'101'064.20
200	Engagements courants	829'011.44	902'816.14
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	23'458.13	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	4'435'000.00	4'400'000.00
208	Provisions à long terme	300'000.00	300'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	498'248.06	498'248.06
	Capital propre	3'434'761.85	3'612'634.12
29	Capital propre	3'434'761.85	3'612'634.12

Bilan

Globalement, le patrimoine financier de la commune est en légère hausse, malgré des disponibilités plus faibles. Une partie des subventions restaient à verser par le canton, tandis que de grosses factures ont été payées juste avant la fin de l'exercice comptable.

En dehors des remboursements planifiés, l'endettement global de la commune n'évolue pas significativement. La provision comptabilisée correspond à une provision pour débiteur douteux, dont la réévaluation ne semble pas nécessaire pour le moment compte tenu du travail de récupération en cours depuis l'exercice dernier.

Finalement, l'augmentation du capital de Fr. 177'872.27 ressort de l'aperçu du compte annuel présenté au point n° 4. La réserve de politique budgétaire nouvellement créée fait donc partie intégrante de ce capital propre.

6) Indicateurs

1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I		CHF	1 514 577.81	1 234 867.87	1 374 722.84
Revenus fiscaux	40	CHF	2 999 097.50	3 711 774.12	3 355 435.81
			50.50%	33.27%	40.97%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

L'endettement de la commune reste faible par rapport à ses revenus, à un niveau considéré comme bon selon les indicateurs du canton du Valais. Les projets d'envergure à venir dans un futur plus ou moins proche, notamment la réfection du réseau d'eau, feront toutefois appel à des financements externes importants. Cette situation semble donc relativement provisoire.

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I		CHF	1 514 577.81	1 234 867.87	1 374 722.84
Population résidente permanente			964	984	974
			1 571	1 255	1 411

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

Au cours des deux derniers exercices la dette nette par habitant est considérée comme moyenne, bien qu'elle ait légèrement diminué en 2022.

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	151 124.50	653 433.53	402 279.02
Revenus courants	CHF	4 115 714.73	5 071 508.09	4 593 611.41
		3.67%	12.88%	8.76%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Pour rappel, l'autofinancement est le montant disponible en cours d'année pour financer les investissements, sans puiser dans les réserves de la commune, ni faire appel à de l'endettement supplémentaire. Ainsi, nous constatons une progression de celui-ci à un niveau qui reste moyen, partiellement dû à une recette extraordinaire. Il s'agira ainsi de pérenniser cette situation.

7) Conclusion

L'exercice 2022 boucle donc sur un résultat positif, tant en terme de résultat que de liquidités et de fortune. Le Conseil municipal est constamment à la recherche d'amélioration, mais le résultat obtenu s'explique également par l'encaissement de recettes d'impôt extraordinaire et par l'entrée en vigueur du MCH2, qui coïncide avec l'activation des déficits en lien avec les comptes autofinancés, améliorant de facto le résultat de la commune. Cela confirme, une fois de plus, que des modifications de règlements sont absolument nécessaires afin d'équilibrer ces comptes.

Au niveau des investissements, le Conseil a décidé de faire preuve d'une certaine mesure. Nous rappellerons toutefois que, pour la première fois, les dépenses de moins de Fr. 25'000.00 sont comptabilisées directement en charge, et que cette mesure impacte à la baisse le compte d'investissements, contre une hausse du compte de fonctionnement.

Pour rappel, les revenus d'impôts diminueront en 2023 car le Conseil a décidé de passer l'indexation de 130 % à 133 %, afin de freiner fiscalement l'impact de l'inflation. La réserve de politique budgétaire créée sur la base d'un gain d'impôt extraordinaire prend ainsi tout son sens.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communal vous recommande d'approuver les comptes 2022 tels qu'entérinés en séance du 15 mai 2023.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée primaire, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos cordiales salutations.

Au nom du Conseil municipal
Damien Roch
Président